

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-FÉLICIEN
(Ardèche)

L'an deux mille dix-huit, le trente novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Félicien, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAUVIN, Maire.

Nombre de membres	
En exercice :	15
Présents :	12
Absents :	03
Pouvoir :	0
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Présents

CHAUVIN Jean-Paul, MOURIER Bernadette, GOUY André, BETTON Aurélie, ANTRESSANGLE Michel, LABAURIE Colette, CHABANNES Brigitte, HARICHE Pascale Marion, SOVIGNET Luc, BATTANDIER Dominique, HUGUET Sonia, REYNAUD Isabelle.

Absents

BLACK Frédéric, REYNAUD Jean-Luc, TALAS Anthony.

N° : 2018-11-30-01

Objet : COMPTEUR LINKY

Vu la pétition citoyenne demandant le soutien de la commune visant à protéger les citoyens ne voulant pas du compteur Linky,

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général,

Considérant qu'il existe un très fort doute sur l'innocuité des ondes électromagnétiques pour la santé,

Considérant qu'il n'est, économiquement et écologiquement, pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent parfaitement bien et qui ont une durée de vie importante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à ENEDIS de prendre en compte le choix pour chacun des habitants d'accepter ou de refuser le compteur Linky

INVITE les personnes à faire connaître à leur fournisseur d'énergie leur opposition à la pose d'un compteur Linky.

Suivent les signatures,
 Pour extrait conforme
 Saint-Félicien le 30 novembre 2018

